

Note / Memo

Date : Le 01 juillet 2020

De la part de / From : **Nicolas TEISSEYRE**

A l'attention de / To : **Madame la Préfète du GERS**

Copie / Copy : Madame la Chef du Bureau du droit de l'environnement

Objet / Subject : **Addendum article R123-8 – Code de l'environnement**

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-8, alinéa 5, du code de l'environnement, nous vous indiquons :

- qu'aucun débat et aucune concertation préalable n'a eu lieu ;
- qu'au terme de l'enquête publique, une autorisation environnementale pourra être délivrée par la préfecture du Gers.

Le Directeur d'exploitation
Nicolas TEISSEYRE

